

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Langlois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3fd6a6a35f5838aebbc1bef>

Date d'obtention : 2024-08-28 15:25:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cela nous permet un meilleur encadrement et une uniformisation de nos interventions. Aussi, cela augmente le sentiment de sécurité chez nos élèves et de leurs parents. Enfin, cela va grandement améliorer le délai de traitement de la situation, puisqu'une prise en charge est plus rapide avec cette méthode.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir agir rapidement et efficacement lorsqu'une situation de sextage me sera rapporté. Je vais pouvoir aussi guider d'autres intervenants dans la gestion de cas s'il y a lieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Principalement, je sais que je ne dois pas voir les images ou photos compromettantes. De plus, en utilisant la méthode d'intervention proposé (trousse sexto), je vais assurément sécurisé l'élève